



HAL
open science

Arts plastiques, esthétique et sciences de l'art

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Arts plastiques, esthétique et sciences de l'art. 2013, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02029851

HAL Id: hceres-02029851

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029851v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°279



Arts plastiques, Esthétique et Sciences de l'art

de l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Présidente :

Mme Valérie ARRAULT, Université Paul Valéry - Montpellier 3

Experts :

Mme Joëlle CAULLIER, Université Lille 3

Mme Emmanuelle EBEL-JOST, Adoc Mètis - Strasbourg

Mme Emmanuelle GARNIER, Université de Toulouse

M. Eric LYSØE, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand

M. Thierry MARTIN, Université de Franche-Comté

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Daniel DURNEY

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Arts Plastiques, Esthétique et Sciences de l'Art* (ED APESA n°279) a pour périmètre scientifique celui de l'Institut ACTE (*Arts-Création-Théories-Esthétique*), qui constitue son seul adossement de recherche. Créée en janvier 2012 sous la forme d'une UMR (UMR 8218), cette unité rassemble aujourd'hui neuf équipes de recherche, grâce à une conséquente restructuration qui a fédéré les trois unités en arts de Paris 1 : l'ancienne UMR IDEAT (Institut d'Esthétique des Arts et Technologies) et deux équipes d'accueil : le CERAP (Centre d'études et de recherche en arts plastiques) et le LETA (Laboratoire d'esthétique théorique et appliquée). L'ambition commune de l'ED 279 et de l'UMR ACTE (le directeur de l'ED étant en même temps directeur exécutif de l'UMR) est de reconstituer l'Institut d'Esthétique fondé par Etienne Souriau en 1960 afin de rassembler toutes les forces participantes du domaine de la création dans un même centre, et, ce faisant, de susciter une grande synergie en vue d'accéder à une visibilité européenne et internationale. Cela explique que l'ED fédère en un espace épistémologique plusieurs champs de création comme les arts plastiques, le cinéma, musique et performance, la création et la communication : design et médiation culturelle, ainsi que des champs théoriques divers comme : esthétique, sémiotique et études culturelles.

L'ED APESA compte 337 doctorants pour 27 encadrants titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), 11 contrats doctoraux et 25 co-tutelles. Ces données strictement quantitatives démontrent la place importante sur les cartes régionales et nationale de cette école doctorale, entièrement consacrée aux champs de recherche de la création et aux champs théoriques et appliqués à l'art (philosophie de l'art, histoire de l'art, sémiotique, sociologie, sciences cognitives, etc.).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

L'ED APESA a privilégié la présence de représentants de l'Institut ACTE au détriment de représentants extérieurs (qui devraient être en plus grand nombre) dans la composition de son conseil. Une nouvelle composition devrait permettre au conseil de l'ED de se mettre en conformité avec l'article 12 de l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale. Il serait également souhaitable qu'un Bureau soit constitué et qu'un directeur adjoint soit désigné en cas d'indisponibilité du directeur, comme il serait aussi souhaitable de veiller à la suppléance d'un représentant doctorant du conseil en cas de départ.

De même, le comité préconise qu'une procédure différente de validation de choix des sujets de thèse et des candidats au doctorat soit mise en œuvre, évitant que ce soient les encadrants eux-mêmes (enseignant-chercheurs ou chercheurs HDR) qui présentent les sujets de thèse des candidats au doctorat qui les ont sollicités pour une première inscription. Ce changement de procédure permettra que la commission des thèses bénéficie d'une représentation plus collégiale au sein du conseil de l'ED.

L'ED APESA dispose en moyens humains de deux personnels mutualisés avec l'UMR : une technicienne, gestionnaire administrative et financière à 70 %, ainsi qu'une ingénieure d'études (IGE) à 50 %, laquelle IGE se charge de la valorisation de la recherche et du suivi des docteurs. En moyens matériels, si l'ED dispose de deux salles (une grande salle de réunion et une salle équipée en informatique réservée uniquement aux doctorants sous contrat), les espaces de bureau sont en revanche mutualisés : ceux de la secrétaire de l'ED et de l'IGE sont situés dans le pôle du secrétariat de l'UFR Arts plastiques et Sciences de l'Art et le bureau du directeur est partagé avec une équipe de l'UMR.

L'ED est très fortement investie dans l'Institut ACTE dont le périmètre thématique, déterminé par les champs de recherche sur la création, distingue les pôles de recherche suivants : musique et arts sonores ; esthétique de la performance, arts de la scène, arts du spectacle et arts visuels ; art et sciences ; fictions et interactions ; art et flux ; sémiotique des arts et du design, sémiotique des images et de la culture visuelle ; études de la culture ; esthétique ; cinéma et audiovisuel.

Bien qu'il existe des échanges en nombre important par le biais de la mobilité des doctorants et des enseignants-chercheurs, le nombre de thèses inscrites en co-tutelles (28) est relativement faible comparativement au nombre total



de thèses de l'ED APESA. La politique d'ouverture à l'international de l'ED APESA ne fait pas état de continuité de programmation scientifique internationale, ce qui expliquerait que le rayonnement de l'ED soit limité.

La récente refonte du site web de l'ED APESA offre aux doctorants un outil de communication interne efficace et assure une bonne communication en raison de l'arborescence claire des rubriques ainsi que de la mise à jour régulière des informations administratives et scientifiques. La présentation en ligne de l'espace épistémologique permet à l'ED de gagner en visibilité nationale et internationale, d'autant que le site s'adresse à des publics différenciés en expliquant les procédures à suivre aux candidats au doctorat, aux doctorants, docteurs et post-doctorants.

Encadrement et formation

Les données fournies relatives au potentiel d'encadrement (27 enseignants-chercheurs HDR pour 337 doctorants) montrent un taux d'encadrement insuffisant, ce qui a conduit le conseil de l'ED APESA à réguler la durée de la thèse et à s'engager vers de bonnes pratiques visant la résorption des effectifs hors normes et un encadrement renforcé. L'ED applique ainsi les trois dispositions adoptées par le Conseil Scientifique de l'Université Paris 1, à savoir : la réduction du nombre des thèses dirigées par chaque directeur de thèse (maximum de 15) ; la fixation de la durée réglementaire des thèses à 3 ans, avec éventuellement dérogations pour la 4^{ème} et 5^{ème} inscription, sur avis du directeur de thèse et après décision du conseil de l'ED ; enfin, un maximum de cinq nouvelles inscriptions par directeur de thèse. Pour la durée des thèses, la moyenne calculée sur les quatre dernières années donne un chiffre de 6,5 années. Le nombre de doctorants potentiellement en difficulté pour conclure la thèse est de 138 (sur 337), mais aucune conclusion sérieuse ne peut être tirée de cet indicateur, car le nombre de doctorants salariés reste inconnu (même si par ailleurs, le pourcentage de thèses financées est faible). L'ED fait preuve de volontarisme pour obtenir plus de contrats doctoraux, bien que le nombre reste très bas (7 contrats dont 4 de l'ED APESA + 2 sur contingent du Président de l'Université + 1 contrat par l'ENS Cachan).

En vertu des efforts qui ont été entrepris par l'ED pour appliquer ces normes d'encadrement de thèse, le budget 2012 de l'ED a bénéficié d'une augmentation notable de plus de 20 % et se monte donc aujourd'hui à 40 000 € contre 30 000 € précédemment.

Un panel diversifié d'une douzaine de cycles de séminaires doctoraux attire de nombreux doctorants et témoigne de leur succès. Sont intégrés dans le parcours doctoral quelques séminaires méthodologiques et d'autres séminaires comportant des dispositifs de pré-soutenance. Mais les journées scientifiques sont entièrement organisées par l'Institut ACTE et aucune journée scientifique propre ne ressortit à l'ED APESA. Par ailleurs, des doctoriales ont été organisées sporadiquement par le PRES précédent, mais peu d'étudiants s'y sont intéressés.

S'agissant des aides aux projets individuels des doctorants et équipes de recherche qui les font participer, ainsi que des aides à la mobilité nationale et internationale, l'ED APESA suit les procédures administratives et scientifiques réglementaires, en leur allouant 21 % de son budget annuel et en soutenant par une bourse à hauteur de 400 € par an et par doctorant les demandes de mobilité. Une aide à la publication dans des revues scientifiques à comité de lecture peut également être accordée par l'ED.

Pour ce qui est de la politique de site, les coopérations demandent à être intensifiées, notamment :

- avec le collège des écoles doctorales de Paris 1, puisque des parcours doctoraux inter-disciplinaires ont fait l'objet de discussions, mais ne sont pas encore mis en place ;
- dans le cadre du PRES et du LabEx CAP (Création, Arts et Patrimoine), pour ce qui est par exemple le programme de publication en ligne de l'Institut ACTE qui a été soutenu par l'ED.

Des relations plus soutenues demandent à être activées avec le Réseau inter-universitaire CAM (Création, Arts et Médias) avec lequel l'ED APESA a des rapports privilégiés puisqu'elle en a été membre fondateur et elle est membre de son conseil de réseau.

Suivi et Insertion

Bien que l'ED APESA emploie une IGE chargée du suivi des docteurs et de la valorisation de la recherche, le taux de réponse aux enquêtes, en baisse, des docteurs sur trois années fait apparaître un dispositif peu performant. Il pourrait être amélioré en multipliant les sources d'information, pour disposer d'un fichier d'adresses personnelles de messagerie et entretenir des liens avec les docteurs, afin de collecter des données et bénéficier d'une connaissance plus fine de l'insertion des docteurs dans le monde professionnel.

Plusieurs outils d'aide à l'insertion professionnelle sont mis à la disposition des doctorants, mais ils demeurent insuffisants. Si le collège des écoles doctorales de l'Université Paris 1 a ouvert des modules professionnalisants aux doctorants, l'ED APESA ne leur propose pas de formations spécifiques adaptées. Cet outil devrait pouvoir contribuer à

améliorer le taux d'insertion professionnelle, en baisse, dans l'enseignement supérieur et dans le secteur public, ainsi que le taux d'insertion dans le secteur privé et à l'étranger qui, lui, a doublé.

Dans l'évaluation du parcours doctoral, l'ED APESA s'est engagée dans la valorisation des activités de recherche transférables des doctorants, sans que cela donne lieu systématiquement à la constitution d'un carnet ou à un bilan de compétences qu'il serait pourtant souhaitable de voir développés de manière plus généralisée.

Parallèlement, a été proposée aux doctorants, en 2011, par la DIEP (Direction partenariat-entreprise insertion professionnelle) de l'Université Paris 1, une aide à la « valorisation des compétences : Nouveau Chapitre de la Thèse » ; mais il semblerait que cette pratique d'insertion n'ait été comprise que partiellement par l'ensemble des acteurs de l'ED. Il faudra faire preuve d'encore plus de pédagogie et d'incitation pour que cette opération formatrice puisse être perçue comme une aide et parvenir à ce que les doctorants la prennent en compte. L'accompagnement des doctorants contractuels se fait uniquement par le CIES, car l'ED n'offre pas de formations mutualisées.

- Appréciation globale :

L'école doctorale APESA a entrepris des efforts notables eu égard aux points signalés dans le dernier rapport de l'AERES. Elle a respecté ses engagements pour réduire la durée et améliorer le taux d'encadrement des thèses. La création de l'Institut ACTE, en 2012, a de toute évidence revitalisé les centres de recherche et a permis de construire une communauté scientifique cohérente envers laquelle les doctorants éprouvent un fort sentiment d'appartenance. Cependant, du fait de l'emboîtement très serré des deux structures institutionnelles, suscitant certes un dynamisme scientifique profitable, l'Institut ACTE semble trop fortement impliqué dans l'école doctorale APESA, créant là une confusion d'identité et de fonctions au détriment d'une stratégie spécifique de formation de l'ED APESA. Cela explique sans doute que le projet de l'école doctorale APESA ne puisse proposer une politique qui soit spécifique et plus ambitieuse.

- Points forts :

- L'ED APESA bénéficie d'un très bon adossement scientifique avec l'Institut ACTE dont les activités de recherche sont très attractives.
- Sous l'impulsion du Conseil Scientifique de l'Université Paris 1, et pour se rapprocher de la norme (un encadrant pour 15 doctorants), l'ED se donne les moyens de réguler la durée de la thèse visant à un encadrement renforcé.

- Points faibles :

- La politique scientifique, le projet de l'ED APESA ainsi que la politique internationale sont encore à affirmer, en les faisant apparaître comme des projets de formation dissociés de l'Institut ACTE.
- L'ED témoigne de peu d'ouverture aux autres unités de recherche : les flux entrants sont, en effet, limités à l'établissement.
- Peu d'initiatives sont laissées aux doctorants en matière de journées d'étude, séminaires et organisation d'activités scientifiques.
- La politique de « valorisation des compétences : un Nouveau Chapitre de la Thèse » doit encore trouver son support.

Recommandations pour l'établissement

La gouvernance de l'ED APESA reste à améliorer afin d'assurer une représentativité plus collégiale de son conseil. L'ED APESA devrait mettre en œuvre une évaluation des formations par les doctorants, car il s'agit là d'une disposition réglementaire.

L'ED devrait s'efforcer de s'inscrire davantage dans une politique de site et développer un projet scientifique de formation, notamment en élargissant des actions pédagogiques à d'autres lieux ou secteurs de la recherche parisiens. Le réseau CAM (Création, Arts et Médias) reste un investissement à développer.

Il est recommandé à l'ED d'améliorer fortement le suivi de ses docteurs ainsi que la préparation à l'insertion professionnelle de ses doctorants.



L'ED devra militer auprès de l'établissement pour accroître le nombre de contrats doctoraux et obtenir de meilleurs financements.

Il serait opportun d'envisager la révision de la charte des thèses, de rédaction ancienne, et qui n'a pas entièrement intégré le contenu de la réforme des études doctorales engagée depuis 2006.

Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique : B
- Encadrement et formation : B
- Suivi et insertion : B



Observations de l'établissement



Paris, le 6 Juin 2013

DIREVAL
SERVICE de la RECHERCHE et des PUBLICATIONS

12, place du Panthéon – 75231 Paris cedex 05
☎ 01 44 07 77 08

☎ 01 44 07 78 84

E-mail : eric.zyla@univ-paris1.fr

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur de la section des formations et des
diplômes de l'AERES
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Nos Réf. : IG/EZ/2013/N°279

Objet : Réponse au rapport du comité de visite – ED 279 APESA

Monsieur le Directeur,

L'Université a pris connaissance du rapport d'évaluation du comité d'experts lors de la visite AERES de L'Ecole doctorale 279 Arts Plastiques, Esthétique et Sciences de l'art le 26 février 2013. Elle remercie le comité de visite pour son travail d'évaluation et les préconisations auxquelles il a conduit.

La lettre ci-dessous donne quelques éléments de réponse et précisions apportés par l'Ecole doctorale.

Au moment de son évaluation, l'ED APESA était engagée dans une dynamique de changements importants aux niveaux de son parcours doctoral, de son programme scientifique, de son équipe de directeurs de recherche, de sa gouvernance et de sa communication.

Nous remercions donc les évaluateurs de l'AERES pour leur effort de compréhension du fonctionnement de cette École doctorale. Leur regard extérieur était attendu avec d'autant plus d'attention que le champ scientifique de cette ED dédiée aux arts visuels peut être peu familier à des spécialistes de musicologie, de littérature, de théâtre ou de philosophie des sciences. Seule la Présidente du comité était plasticienne. Nous eussions souhaité que des représentants de nos disciplines fussent mieux représentés, selon le principe éprouvé de jugement par un comité de pairs.

Bien que la dynamique de changement de l'ED 279 ait été présentée en détail dans les dossiers et lors de l'audition, nous regrettons de n'avoir pu faire entendre le sens de ces transformations et améliorations aux évaluateurs dont le rapport attire surtout notre attention sur des préoccupations réglementaires et normatives. Nous regrettons également une rhétorique d'évaluation qui minore des constats positifs, pourtant fort nombreux, par des remarques négatives dont nous aimerions montrer par la suite le caractère immérité.

Nous notons avec satisfaction que les évaluateurs ont souligné les progrès de l'ED par rapport aux observations de l'évaluation précédente : -

- un volontarisme pour augmenter son budget de 25 % (les 20 % notés dans le rapport de l'AERES semblent être une erreur de calcul) et doubler le nombre de contrats doctoraux ;
- un nouveau site web résolument tourné vers les doctorants et la présentation claire de son champ épistémologique ;
- de réels efforts de régulation de la durée de la thèse et le renforcement de l'encadrement des doctorants.

- En outre, la centaine de séminaires doctoraux diversifiés et régulièrement suivis par ces doctorants a été reconnue, ainsi que le « très bon adossement scientifique (de l'ED) avec l'Institut ACTE dont les activités de recherche sont très attractives. »

Ces observations réconfortantes sont contrebalancées par des remarques quelque peu décourageantes dont nous voulons montrer dans les paragraphes suivants le caractère, de notre point de vue, infondé.

➤ **La coopération entre l'ED et les équipes de recherche de l'Institut ACTE**

Le rapprochement de l'ED avec le nouvel Institut ACTE (UMR 8218) est justifié par des champs épistémologiques et scientifiques communs y compris avec les domaines de recherches des Enseignants chercheurs qui dirigent les travaux des doctorants. Les doctorants, dont les recherches s'inscrivent dans ces domaines communs, peuvent ainsi bénéficier du double effort d'encadrement de l'école doctorale et de l'UMR.

La recommandation des évaluateurs, qui invitent l'ED à dissocier ses projets de formation de l'Institut ACTE, semble défaire la construction de ces deux dernières années. En effet, les efforts intenses des enseignants-chercheurs de l'ED, qui sont tous membres des équipes de recherche de l'UMR et qui ont œuvré avec succès à la mutualisation d'une partie des moyens intellectuels, matériels et financiers de l'université (notamment de l'UFR), ont permis d'améliorer la lisibilité des périmètres de chaque secteur ainsi que leur attractivité et leur visibilité nationale et internationale. Une centaine de séminaires doctoraux est pilotée chaque année par l'ED, comme des séminaires doctoraux sont mutualisés avec le collège des écoles doctorales de l'université. Mutualisation n'est donc pas fusion ni confusion.

Les évaluateurs de l'AERES redoutent à juste titre une confusion des rôles respectifs de l'ED et de l'UMR. Nous répondons que l'ED veille à former les doctorants en les accompagnant dans leur parcours doctoral, notamment en méthodologies de la recherche grâce à différents types de séminaires, mais aussi en diffusant leurs recherches (aides pour la participation aux colloques, aux publications, aux expositions, etc.) et en aidant au financement des études de terrain, des stages, de la participation aux doctorales ou aux universités d'été. Les équipes de recherche de l'UMR contribuent à la formation par la recherche en favorisant le travail en équipe dans les « laboratoires ». L'ED accompagne donc ce processus chaque fois que cela est nécessaire et organise des partenariats avec l'Institut ACTE. Ce fonctionnement en partenariat *applique* les vives recommandations de l'Université Paris 1, du PRES et du ministère de tutelle. Il permet de mutualiser une partie des moyens de l'ED et de l'UMR dans l'intérêt des doctorants. L'ED se demande donc si l'appréciation des évaluateurs de l'AERES (p. 5) ne constitue pas, quant à cette mutualisation par partenariats, une injonction contradictoire.

➤ **Ouverture aux autres unités de recherche**

Les évaluateurs notent comme un point faible le « peu d'ouverture (de l'ED) aux autres unités de recherche. » Nous répondons que l'Institut ACTE ayant contribué à la fédération et à la diversification des anciennes équipes de recherche de l'Université Paris 1 concernées par le champ de la création contemporaine, offre une structure fédérative riche et variée. L'ouverture n'a jamais été aussi grande par le nombre d'équipes de recherche fédérées, mais aussi par les relations avec le CNRS ou les équipes de recherche du PRES héSam et des universités d'Île de France avec lesquelles des partenariats et des échanges sont réalisés en permanence (Université Paris Ouest, École Nationale Supérieure Louis Lumière, École Normale Supérieure de Cachan). Mais aussi avec des universités en région (Nîmes, Nice, Poitiers, etc.). Ajoutons les nombreuses conventions signées avec des universités étrangères et les flux permanents d'étudiants nationaux et internationaux.

Par ailleurs, l'ED APESA est membre fondateur du réseau CAM qui regroupe les ED de France concernées par la Création, les Arts et le Médias. Elle a participé à toutes les rencontres du réseau, organisé une de ses rencontres nationale et participé activement à ses projets. L'ED a notamment recensé et diffusé la liste de tous les organismes offrant des contrats doctoraux. Nous sommes donc fortement étonnés d'une demande de « relations plus soutenues (...) avec le réseau interuniversitaire CAM » formulée page 6.

➤ **Origine des doctorants**

Rappelons que l'offre de formation à la recherche de l'UFR 04 est riche et variée dans le domaine des arts et de la culture (Cinéma, Esthétique, Études Culturelles, Design-Médias-Technologies, Arts plastiques). Ces spécialités et parcours de Master 2 recherche attirent les étudiants et contribuent chaque année aux entrées en doctorat.

L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ses formations et ses centres de recherche étant très attractifs au niveau national et international, l'ED reçoit plusieurs centaines de demandes d'encadrement de thèse par

an. Bien que déjà titulaires d'un Master 2 ou équivalent, certains candidats extérieurs à l'Université Paris 1 préfèrent perfectionner leur formation à la recherche en suivant un Master 2 à l'UFR 04. Ce faisant, ils augmentent leur chance d'être sélectionnés parmi les centaines de candidats à l'entrée en Doctorat et éventuellement d'obtenir un Contrat doctoral. Ils sont alors comptabilisés parmi les étudiants d'origine interne. La très forte attractivité de l'ED APESA provoque des stratégies étudiantes qui conduisent à une sorte de régulation des flux. Néanmoins, 27 % des doctorants proviennent directement de l'extérieur.

➤ **Cotutelles**

Si peu de doctorants étrangers souhaitent mettre en place une cotutelle quand ils sont inscrits en premier chef dans l'ED APESA, c'est parce qu'ils recherchent avant tout le label « Sorbonne » qui reste internationalement très valorisant. Nos enquêtes en ce domaine le montrent. Néanmoins, entre 2006 et 2012, 28 cotutelles ont été signées.

En revanche, les demandes de cotutelles venant de doctorants déjà inscrits dans des universités étrangères sont très nombreuses. Nous craignons ici une injonction contradictoire de la part des évaluateurs : d'une part ils reconnaissent le manque d'encadrement de l'ED, son effort pour améliorer le taux d'encadrement des doctorants, la limitation à 15 du nombre de doctorants par encadrant, et, d'autre part, ils invitent l'ED à augmenter le nombre de cotutelles, ce qui augmenterait mécaniquement le nombre de doctorants encadrés par les directeurs de recherche au moment même où l'ED s'astreint à leur imposer des plafonds. Que faire ?

➤ **Politique internationale,**

Peut-être avons-nous été trop modestes dans l'affichage des coopérations et liens nombreux en ce domaine avec des universités de presque tous les continents. Lors de la rédaction du dossier d'évaluation nous avons recensé 80 coopérations internationales régulières de l'ED. (Rappelons que tous les systèmes universitaires n'ont pas mis en place des Écoles doctorales.) Depuis, nous avons affiné notre enquête et augmenté ce nombre de coopérations. Le rayonnement de l'ED APESA au niveau international est très important et ne cesse de croître. Le nombre de demande d'inscription de candidats en témoigne. Nous nous étonnons donc que le rapport de l'AERES conclue à un rayonnement limité.

Le critère invoqué est « la continuité de la programmation scientifique internationale » (p. 5). Nous répondons que, quel que soit le domaine couvert par l'ED APESA (en Arts plastiques, en Esthétique, en Cinéma, en Études Culturelles ou en Design), son rayonnement est nationalement et internationalement reconnu par ses pairs, de Iéna à Tokyo, de Tunis à New York, de Buenos Aires à Séoul.

➤ **Taux d'encadrement insuffisant**

Nous déplorons également cette situation qui ne relève pas directement du pouvoir de l'ED APESA. Nous veillons avec la direction de l'UFR à maintenir le nombre d'enseignants chercheurs HDR, faute de pouvoir l'augmenter en raison de la politique budgétaire de l'Université Paris 1 et du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Afin de tenter de contourner cette situation difficile, l'ED a adopté deux stratégies.

- Elle incite les Maîtres de conférences de l'UFR 04 à obtenir une HDR. Ce mouvement s'est amplifié depuis trois ans, ce qui ne manque pas de provoquer des problèmes systémiques dans la progression de la carrière de ces MC HDR.

- Elle recrute des EC HDR dans d'autres universités. Cette politique est toutefois limitée et très encadrée tant par l'ED que par le conseil Scientifique de l'Université Paris 1.

➤ **Conseil de l'ED**

Ainsi que nous l'avions signalé, en deux ans, six Professeurs de l'ED sont partis à la retraite dont trois étaient membres du conseil de l'ED. Leur remplacement était donc encore en cours lors de la campagne d'évaluation. Le Conseil de l'ED doit donc être remodelé en conséquence de ces départs mais aussi des recrutements. Par courtoisie pour nos collègues sortants mais aussi par respect des arrivants, nous avons volontairement décidé de ne pas précipiter le renouvellement du conseil et nous avons attendu le moment propice. Nous saurions gré au comité de l'AERES de considérer ces impératifs et cette dynamique.

➤ **Les modalités de recrutement des doctorants**

Le comité de l'AERES suggère de mettre en place un dispositif de recrutement des doctorants privilégiant la politique scientifique de l'ED. Ce dispositif « descendant » qui favorise l'intérêt de l'institution ED est effectivement une possibilité qui a son intérêt.

Toutefois notre ED a opté collégalement pour un fonctionnement pédagogique et scientifique « ascendant », centrée sur le futur doctorant et son projet de recherche. Avant la réunion du conseil, les candidats au doctorat rencontrent les directeurs avec lesquels ils souhaitent s'engager pendant plusieurs années. Ils bénéficient alors de leurs conseils et le cas échéant de leur accord pour une direction scientifique. Les projets des candidats qui n'ont pas suivi ce dispositif sont examinés en commission de l'ED. Ce dispositif a fait ses preuves pendant des décennies et a assuré la réputation de notre ED. C'est pourquoi il continue de nous sembler mieux approprié à la situation des études.

➤ **Les représentants du conseil de l'ED lors de la visite.**

En accord avec le délégué de l'AERES, il avait été expressément convenu qu'il n'était pas nécessaire de convoquer tous les membres du conseil pour la rencontre avec le comité et que les seuls Professeurs disponibles les plus impliqués ainsi que les doctorants élus suffiraient. Nous avons respecté cet accord et, en conséquence, nous n'avons pas sollicité les membres extérieurs. Nous nous étonnons qu'on nous le reproche *a posteriori*.

➤ **Suivi et insertion - Enquêtes, débouchés et emplois**

Au sujet de l'insertion professionnelle des docteurs, il est important de rappeler que l'ED APESA est dans son domaine la plus ancienne de France et qu'en moyenne 40 thèses sont soutenues chaque année ce que ne relève pas le rapport de l'AERES. Dans la période concernée par l'évaluation actuelle, près de douze directeurs de recherche ont pris leur retraite ou ont terminé leur éméritat. Il est important de rappeler que pendant leur période d'activité, ces Professeurs et leurs doctorants n'étaient ni concernés par la réforme des études doctorales ni par la culture de l'évaluation ni par la culture du suivi des étudiants. Cette culture est récente. Nos enquêtes ont été confrontées à ces différences de contexte, d'habitude et de culture.

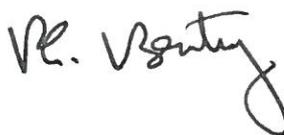
Il importe donc d'utiliser les données les plus anciennes en prenant en considération ces changements importants. Bien que le détail des données récoltées ait été fourni à l'AERES, les conclusions qui sont présentées dans le rapport nous étonnent. Tous les répondants à nos enquêtes déclarent avoir un emploi. N'est-ce pas là l'information principale ? Nous regrettons qu'elle n'ait pas été valorisée ni dans le rapport ni dans la note traitant de cette rubrique.

De plus, la lecture diachronique des données montre qu'une portion importante des docteurs accède à des postes universitaires. Les résultats de l'enquête confirment qu'un docteur doit candidater pendant plusieurs années avant d'obtenir un poste universitaire. Au début de 2012, au moment de notre enquête, 56 % des docteurs de 2006 sont devenus universitaires, 24 % des docteurs de 2007, 17 % des docteurs de 2008. Tous les docteurs ayant répondu aux enquêtes ont un emploi et 56 % d'entre eux sont devenus universitaires moins de six ans après la soutenance de leur thèse. Il nous semble qu'en ce domaine l'ED APESA ne mérite pas les reproches qui lui sont adressés et la note B qui lui est attribuée.

En conclusion, en dépit des étonnements que nous exprimons, en particulier sur les notes attribuées, nous saurons tirer bénéfice de ce rapport. Nous retiendrons notamment les remarques qui concernent l'organisation de formations doctorales par les doctorants, l'évaluation de l'ED par les doctorants, le développement du nouveau chapitre de thèse, la nomination d'un bureau du conseil de l'ED et d'un directeur adjoint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président



Philippe BOUTRY

